

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/14337
21 janvier 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS DU REPRESENTANT
ADJOINT ET DU REPRESENTANT SUPPLEANT DE LA TUNISIE AU CONSEIL DE
SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général fait savoir qu'il a reçu du représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies une note verbale datée du 15 janvier 1981, l'informant que M. Ali Tekais et M. Raouf Saïd ont été nommés respectivement représentant adjoint et représentant suppléant de la Tunisie au Conseil de sécurité. De l'avis du Secrétaire général, cette communication constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

